

## Mise à jour du 2024 novembre

### Le 18 Novembre 2024

Le message suivant provenant du Feather Board Command Centre (FBCC) contient des mises à jour importantes au sujet de la situation relative à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Le FBCC souhaite rappeler aux producteurs qu'ils doivent suivre rigoureusement leurs protocoles de biosécurité quotidiens et envisager des mesures de biosécurité supplémentaires appropriées pour aider à prévenir l'apparition et la propagation des maladies dans la province.

### INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE (IAHP)

#### SITUATION NATIONALE ACTUELLE

Depuis la dernière mise à jour du FBCC le 18 septembre, les cas suivants d'IAHP ont été détectés :

Colombie-Britannique - 41 établissements actifs (sérotypes H5N1 et H5N2)

Alberta - 3 établissements actifs

Saskatchewan - 1 établissement actif

Quebec - 1 établissement actif

Le premier cas de grippe aviaire chez l'homme a également été signalé au Canada. Un adolescent de Colombie-Britannique est actuellement hospitalisé et la santé publique enquête pour tenter d'identifier la source de l'infection.

#### SITUATION ACTUELLE EN ONTARIO

Il n'y a actuellement aucun cas positif détecté dans les élevages commerciaux de volailles en Ontario. Cependant, une détection positive a été faite chez un urubu à tête rouge, ce qui indique que la grippe aviaire circule dans l'environnement et que la charge virale est potentiellement élevée.

Pour ces raisons, [des protocoles de biosécurité renforcés](#) et une [gestion appropriée des animaux morts](#) devraient être mis en place dans tous les élevages de volailles. Il est extrêmement important que tous les producteurs restent vigilants pendant la période de migration automnale et signalent tout signe de maladie à leur vétérinaire et à leur office local.

Les producteurs doivent également signaler les oiseaux sauvages et les animaux sauvages malades ou morts au Réseau canadien pour la santé de la faune (RCSF) en appelant le 1-866-673-4781 ou en utilisant [l'outil de signalement en ligne](#).

#### SITUATION ACTUELLE AUX ÉTATS-UNIS

L'IAHP a également été détectée dans 12 élevages commerciaux et 14 petits troupeaux aux États-Unis au cours des 30 derniers jours. Les détails peuvent être trouvés [ici](#). Des cas positifs continuent d'être signalés dans plus de 400 exploitations laitières dans 15 États différents, ainsi que des cas chez d'autres mammifères, y compris chez l'homme.



## MÉTAPNEUMOVIRUS AVIAIRE

Depuis le 18 septembre, l'OMAFa a communiqué 6 rapports supplémentaires de cas de VMPa en Ontario au FBCC. **Il convient de rappeler que le métapneumovirus aviaire est une maladie très contagieuse qui peut se propager entre toutes les espèces de volailles.** La maladie est communément connue sous le nom de rhinotrachéite du dindon chez les dindes et du syndrome de la grosse tête chez les poulets. Les signes cliniques de l'aMPV se situent principalement dans les voies respiratoires et le virus peut entraîner une mortalité importante, ce qui crée une confusion avec d'autres maladies telles que la bronchite et l'influenza aviaire. Le taux de mortalité de l'aMPV dépend de la virulence de la souche virale, de l'espèce, de l'âge des oiseaux, des conditions d'élevage, de l'état immunitaire et des infections secondaires. La maladie se propage par contact direct avec des volailles atteintes, par le biais d'oiseaux sauvages ou par l'introduction de matériel ou d'équipements infectés. Le syndrome est décrit plus en détail dans l'avis émis par le [Ontario Animal Health Network](#).

Si vous fournissez des services aux producteurs de volailles de l'Ontario, veuillez renforcer vos protocoles de biosécurité, en faisant en sorte que toutes les livraisons ou tous les chargements dans les comtés touchés soient, si possible, les derniers de votre itinéraire.

### PROTOCOLES DE BIOSÉCURITÉ RENFORCÉS

Voici une liste des mesures de biosécurité recommandées pour les fermes avicoles de l'Ontario :

- Chaque producteur, chaque employé et chaque personne entrant dans tous les poulaillers doit mettre des chaussures propres, des vêtements de protection et suivre tous les protocoles de biosécurité à chaque fois qu'il entre dans les poulaillers.
- Réduire au minimum les visites à d'autres établissements d'élevage de volailles, de bétail ou d'animaux sauvages et éviter tout mélange d'oiseaux ou tout contact avec des oiseaux sauvages ou de l'extérieur.
- Éviter d'échanger du matériel avec d'autres établissements de volaille, d'élevage ou de faune sauvage.
- Veiller à ce que tous les véhicules/équipements de ferme qui accèdent aux environs du poulailler soient correctement lavés et désinfectés et à ce que l'accès aux allées soit limité/sécurisé.
- Veiller à ce que le personnel de la ferme et de l'entreprise reçoive une formation adéquate en matière de biosécurité et de prévention des maladies.
- Contrôler de manière adéquate les oiseaux sauvages et les rongeurs.
- Une laveuse à pression ou un boyau doit être mis à la disposition de tous les véhicules de service pour le lavage des pneus et de l'équipement.  
Si possible, le poulailler et la litière doivent subir un traitement thermique avant le placement des poussins (à 30 °C pendant 3 jours au moins).

**Si vous constatez des signes de problèmes de santé dans votre troupeau, veuillez contacter immédiatement votre vétérinaire et l'administration de votre office.**

### VOUS SEREZ INFORMÉS

Le FBCC s'engage à fournir des communications en temps voulu à l'industrie avicole de l'Ontario et continuera à

vous tenir au courant de l'évolution de la situation. Le personnel du FBCC collabore avec l'ACIA et le MAAARO pour prendre en main la situation et travailler à la continuité des activités de l'industrie avicole. Si ce n'est pas déjà fait, veuillez vous inscrire aux alertes de maladies du FBCC sur leur [site web](#).

